

Tome 3

PLAN PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA DIEGE

PROPOSITION DE PROGRAMME D' ACTIONS

2019

Cittànova



15 ACTIONS PAYSAGÈRES

Le programme d'actions du Plan Paysage de la Diège a été élaboré en concertation avec les partenaires, habitants et élus du territoire afin de faire ressortir les thématiques «phares» du territoire et préciser les sites d'action.

Ainsi 3 ateliers participatifs ont été programmés en phase 3 du Plan Paysage:

- « **Comment intégrer les nouveaux bâtiments et les infrastructures liées aux énergies renouvelables dans le paysage ?** »
- « **Comment mettre en valeur le paysage à partir de l'exemple de Saint-Setiers ?** »
- « **Comment concilier forêt et paysage? Imaginer les paysages forestiers de demain** »



FICHE ACTION 1 : Animer le Plan Paysage.....	P.8
FICHE ACTION 2 : Créer des fenêtres de paysage aux abords des routes paysagères	P.10
FICHE ACTION 3 : Aménager et valoriser les abords des routes paysagères.....	P.12
FICHE ACTION 4 : Faire découvrir la Diège et sa vallée	P.18
FICHE ACTION 5 : Préserver les silhouettes villageoises.....	P.22
FICHE ACTION 6 : Aménager des espaces de rencontre qualitatifs.....	P.24
FICHE ACTION 7 : Conduire une forêt communale exemplaire.....	P.28
FICHE ACTION 8 : Renforcer le rôle paysager de la forêt.....	P.32
FICHE ACTION 9 : Intégrer les structures d'énergie renouvelable.....	P.34
FICHE ACTION 10 : Renforcer le maillage de chemins et circuits nature	P.36
FICHE ACTION 11 : Promouvoir l'activité agricole pour maintenir l'ouverture des paysages.....	P.38
FICHE ACTION 12 : Préserver et faire perdurer les motifs paysagers du plateau.....	P.40
FICHE ACTION 13 : Développer des morphologies urbaines respectueuses des paysages.....	P.42
FICHE ACTION 14 : Conforter le bourg-centre de Sornac.....	P.46
FICHE ACTION 15 : Transformer l'ancienne voie ferrée en voie Verte.....	P.50

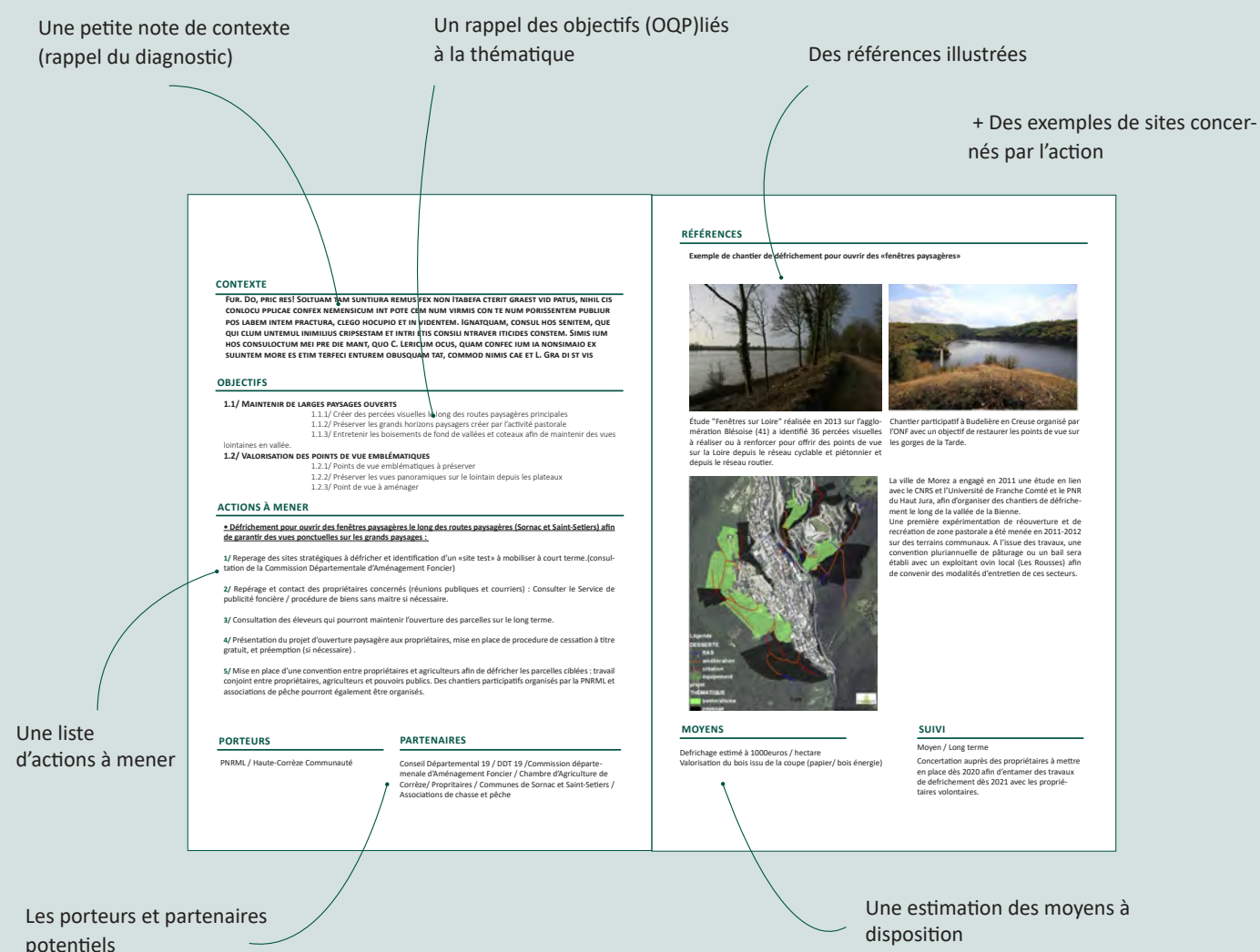
UN PROGRAMME D'ACTION ILLUSTRÉ EN «FICHE ACTION»

Un programme d'action sous forme de «fiche action»

Les fiches se composent de :

- D'une note de contexte, reprenant les constats du diagnostic paysager (Tome 1)
- Les objectifs stratégiques auxquels l'action fait référence (Tome 2)
- Le détail des actions à mener sur le court, moyen et long terme
- Des illustrations des sites d'action potentiels afin de localiser et visualiser les possibilités de projet
- Des références illustrées, données comme exemples à suivre
- Les porteurs de projet potentiels
- Les partenaires institutionnels et privés potentiels
- Une liste des moyens à monopoliser (aides financières, aides techniques, etc.)
- Le suivi de l'action (à court, moyen ou long terme)

Schéma d'organisation d'une fiche action type :





FICHES ACTIONS

FICHE ACTION 1 : ANIMER LE PLAN PAYSAGE

CONTEXTE

Parler de paysage ! Le Plan de Paysage a permis de mettre en exergue les évolutions paysagères positives et négatives du territoire et de son fonctionnement. Il est l'occasion de produire des documents référence sur lesquels les acteurs et porteurs de projet pourront s'appuyer afin de co-construire un projet de territoire cohérent prenant en compte les thématiques paysagères.

Afin de mener à bien le programme d'actions, un suivi et une animation du document sont nécessaires sur le court et moyen terme.

ACTIONS À MENER

- Désignation d'un animateur référent pour le suivi du Plan Paysage et mobilisation d'un réseau (définition d'une mission spécifique à un ou plusieurs chargés de mission du PNRML et/ou d'un autre EPCI)

• Dans un premier temps :

- Définir le temps de travail nécessaire pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi du document.
- Désigner un référent Plan de Paysage au sein du PNRML et/ou des autres EPCI.
- Évaluer les compétences et possibilités de participation des partenaires (HCC/ CAUE 19 / Chambre d'agriculture 19 /Associations, etc.) notamment en terme d'animation.

• Mission de l'animateur Plan Paysage :

1/ Échange et transmission : informer les acteurs potentiels des possibilités de projet, diffuser l'information au plus grand nombre, communiquer sur l'avancement du Plan Paysage.

2/ Concrétisation du programme d'actions (montage technique, recherche des financements, suivi,...)

3/ Mise en lien des acteurs : création de temps d'échanges réguliers entre les différents acteurs pour la mise en place de projets partagés et concertés.

4/ Suivi sur le moyen et long termes : accompagner le développement et suivre les actions du Plan Paysage (mise en place un dispositif de suivi et d'évaluation)

PORTEURS

PNRML et autres EPCI

PARTENAIRES

Communauté de Communes /Communes /
Partenaires institutionnels / Associations / Habitants /
CAUE 19 / etc.

RÉFÉRENCES

Pour une concertation ludique et originale tout au long de la concrétisation des actions paysagères :



La Radio-Caravane. Mise en place d'une caravane d'écoute sur la place publique de Vasles (79)



Concertation in situ sur la commune de Saillans (26) SILO architectes.

MOYENS

- Moyens de communication (e-mail, flyers, site Internet dédié, Télé Millevaches, bulletins municipaux...)
- Prendre exemple et contacter les territoires qui ont réalisé un Plan de Paysage et qui ont mis en œuvre leur programme d'actions.
- Information et réunions régulières.
- Observatoire photographique participatif de la vallée de la Diège

SUIVI

Court / Moyen / Long termes
Action à mettre en place rapidement (dès 2020 pour conserver et développer la dynamique et la mobilisation engagées, et les maintenir dans le temps jusqu'à la mise en œuvre des actions et l'établissement d'un bilan du projet de territoire

FICHE ACTION 2 : CREER DES FENÊTRES DE PAYSAGE AUX ABORDS DES ROUTES

CONTEXTE

Sur le territoire de la vallée de la Diège, le paysage peut se découvrir au premier abord par le parcours des routes. Ces routes en lacets, négociant avec le relief, offrent un très bon moyen pour parler du paysage. Celles-ci serpentent autour des monts et des collines et traversent les fonds de vallées.

Situées en promontoire, les grandes vues depuis les routes paysagères sont ponctuellement refermées par de larges boisements de conifères venus peupler les hauts plateaux jusqu'en bordure de route. Afin de ponctuer la traversée du territoire par quelques ouvertures sur le lointain, des actions de réouverture des paysages pourront être programmées.

OBJECTIFS

2.1 / MAINTENIR DE LARGES PAYSAGES OUVERTS

- 2.1.1/ Créer des percées visuelles le long des routes paysagères principales
- 2.1.3/ Gérer les boisements de fond de vallées et coteaux afin de conserver des fonds de vallée ouverts et des vues lointaines

2.2/ VALORISER LES POINTS DE VUE

- 2.2.1/ Conserver les points de vue emblématiques y compris depuis et vers les villages
- 2.2.2/ Conforter les vues panoramiques sur le lointain depuis les plateaux
- 2.2.3/ Reconquérir des vues pour retrouver des points de repère et co-visibilités dans le paysage de la vallée
- 2.2.4/ Créer ou qualifier les arrêts et sites d'observation

ACTIONS À MENER

• Défrichage pour ouvrir des fenêtres le long des routes paysagères (Sornac et Saint-Setiers) afin de garantir des vues sur les paysages :

1/ Repérage des sites potentiels à défricher et identification d'un «site test» à mobiliser à court terme (consultation des communes et des services de l'Etat et du Département concernés).

2/ Repérage et contact des propriétaires concernés (réunions publiques et courriers) : consulter les services des communes voire le Service de publicité foncière / procédure de biens sans maître si nécessaire.

3/ Recherche des éleveurs potentiels qui pourraient maintenir l'ouverture des parcelles sur le long terme, ou définition d'un autre gestionnaire pour l'entretien.

4/ Elaboration du projet d'ouverture paysagère avec les propriétaires, mise en place de procédure de cession ou préemption (si nécessaire) .

5/ Montage du dossier administratif y compris pour la procédure de défriche, mise en place d'une convention entre propriétaires et agriculteurs afin de défricher les parcelles ciblées : travail conjoint entre propriétaires, agriculteurs et pouvoirs publics. Des chantiers participatifs pourront également être organisés.

6/ Bilan des projets réalisés le long de la RD36 et RD172 afin d'établir un modèle à suivre sur d'autres routes du PNR ML.

PORTEURS

PNRML / Propriétaire et/ou collectivité avec l'appui du PNR ML

PARTENAIRES

Conseil Départemental 19 / DDT 19 / Chambre d'Agriculture de Corrèze/ Propriétaires / Haute Corrèze Communauté / Communes de Sornac et Saint-Setiers / Agriculteurs / Associations de chasse et pêche, etc.

RÉFÉRENCES

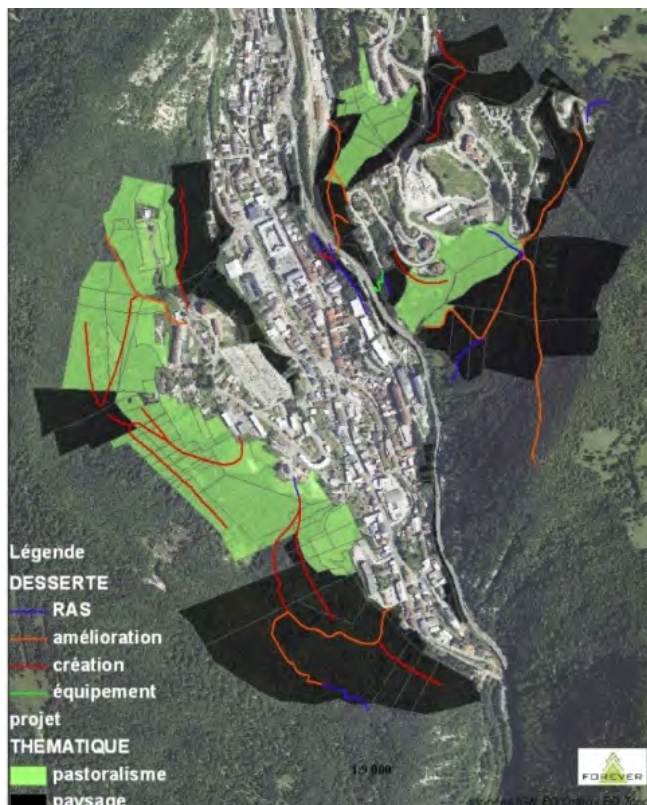
Exemple de chantier de défrichement pour ouvrir des «fenêtres paysagères»



Étude «Fenêtres sur Loire» réalisée en 2013 sur l'agglomération Blésoise (41) a identifié 36 percées visuelles à réaliser ou à renforcer pour offrir des points de vue sur la Loire depuis le réseau cyclable et piétonnier et depuis le réseau routier.



Chantier participatif à Budelière en Creuse organisé par l'ONF avec un objectif de restaurer les points de vue sur les gorges de la Tarde.



La ville de Morez a engagé en 2011 une étude en lien avec le CNRS, l'Université de Franche Comté et le PNR du Haut Jura, afin d'organiser des chantiers de défrichage le long de la vallée de la Bienne.

Une première expérimentation de réouverture et de re-création de zone pastorale a été menée en 2011-2012 sur des terrains communaux. A l'issue des travaux, une convention pluriannuelle de pâturage ou un bail sera établi avec un exploitant ovin local afin de convenir des modalités d'entretien de ces secteurs.

MOYENS

- Réunions d'information
- Compensation de la taxe «défriche»
- Subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Valorisation du bois issu de la coupe, gain variable selon la qualité du bois et sa destination.

SUIVI

Moyen / Long termes

Concertation auprès des propriétaires à mettre en place dès 2020 afin d'entamer des travaux de défrichage dès 2021 avec les propriétaires volontaires.

Temps de projet variable entre 5 et 15 ans.

FICHE ACTION 3 : AMÉNAGER ET VALORISER LES ABORDS DES ROUTES PAYSAGÈRES

CONTEXTE

La RD36, la RD172 et RD30 sont les routes paysagères du territoire. Véritables points culminants ou lieux de passage elles ne disposent cependant que de très peu d'arrêts aménagés. L'aménagement de points d'arrêt permettrait de faire découvrir la richesse biologique et paysagère d'une vallée encore peu connue en proposant des «pauses paysagères». Le réaménagement des sites existants et la création de percées visuelles permettraient une revalorisation de ces axes routiers comme véritables «itinéraires paysagers».

OBJECTIFS

2.1 / MAINTENIR DE LARGES PAYSAGES OUVERTS

- 2.1.1/ Créer des percées visuelles le long des routes paysagères principales
- 2.1.3/ Gérer les boisements de fond de vallées et coteaux afin de conserver des fonds de vallée ouverts et des vues lointaines

2.2/ VALORISER LES POINTS DE VUE

- 2.2.1/ Conserver les points de vue emblématiques y compris depuis et vers les villages
- 2.2.2/ Conforter les vues panoramiques sur le lointain depuis les plateaux
- 2.2.3/ Reconquérir des vues pour retrouver des points de repère et co-visibilités dans le paysage de la vallée
- 2.2.4/ Créer ou qualifier les arrêts et sites d'observation

ACTIONS À MENER

• Sécuriser et aménager l'aire de repos du Mont Audouze dans une optique de pédagogie et visibilité du belvédère:

- 1/ Prise de contact avec le département, l'EPCI et les propriétaires voisins afin de proposer un plan d'aménagement collaboratif.
- 2/ Définition d'un programme d'aménagement illustré afin de lancer un appel d'offre pour l'aménagement des abords du Mont Audouze.

• Ponctuer les routes paysages de structures d'observation afin de créer des arrêts axés sur la thématique paysagère (observatoire du paysage, belvédère, table d'orientation, sculpture, etc.)

- 1/ Prise de contact avec les propriétaires des sites stratégiques pour la création d'espaces d'observation.
- 2/ Mise en place d'un jalonnement identitaire pouvant intégrer une démarche artistique composée de plusieurs arrêts le long des routes.
- 3/ Lancement d'un concours d'idées ou résidence de paysagiste afin de créer des structures architecturales ou dispositifs d'interprétation innovants.

• Préserver et perpétuer le motif paysager des alignements d'arbres le long des routes.

- 1/ Identification des alignements d'arbres «remarquables» afin de les préserver dans le PLUi
- 2/ Travail collaboratif avec les communes volontaires et propriétaires privés pour la replantation d'alignements d'arbres (hêtres, chênes ou autres essences) aux abords des villages ou en mise en scène de vues

PORTEURS

Département 19 / PNRML/Communes

PARTENAIRES

DDT 19 / Chambre d'Agriculture de Corrèze/ Propriétaires / Haute Corrèze Communauté/Centre d'Art de Vassivière

RÉFÉRENCES

Exemple de «structure d'observatoire des paysages»



Le Rocher, collectif ETC et SAFI , parc départemental de la tour d'Arbois (13) est un observatoire du paysage. Cette forme complexe, ce caillou de bois brûlé, est une halte sur le chemin du GR2013.



Concours de micro-architecture «Loire et loges» lancé en 2014 par la ville de Tours, la Mission Val de Loire Patrimoine Mondial de l'Unesco et la Maison de l'Architecture du Centre a pour but de concevoir un abri pour l'accueil du cyclotourisme. Le projet est réalisé par le centre de formation des apprentis 37.

Source : communearchi



Les refuges péri-urbains de Bordeaux métropole, Collectif les bruits du frigo.

Projet d'itinérance en périphérie de la métropole en proposant des nuits-étapes en refuge insolite.

MOYENS

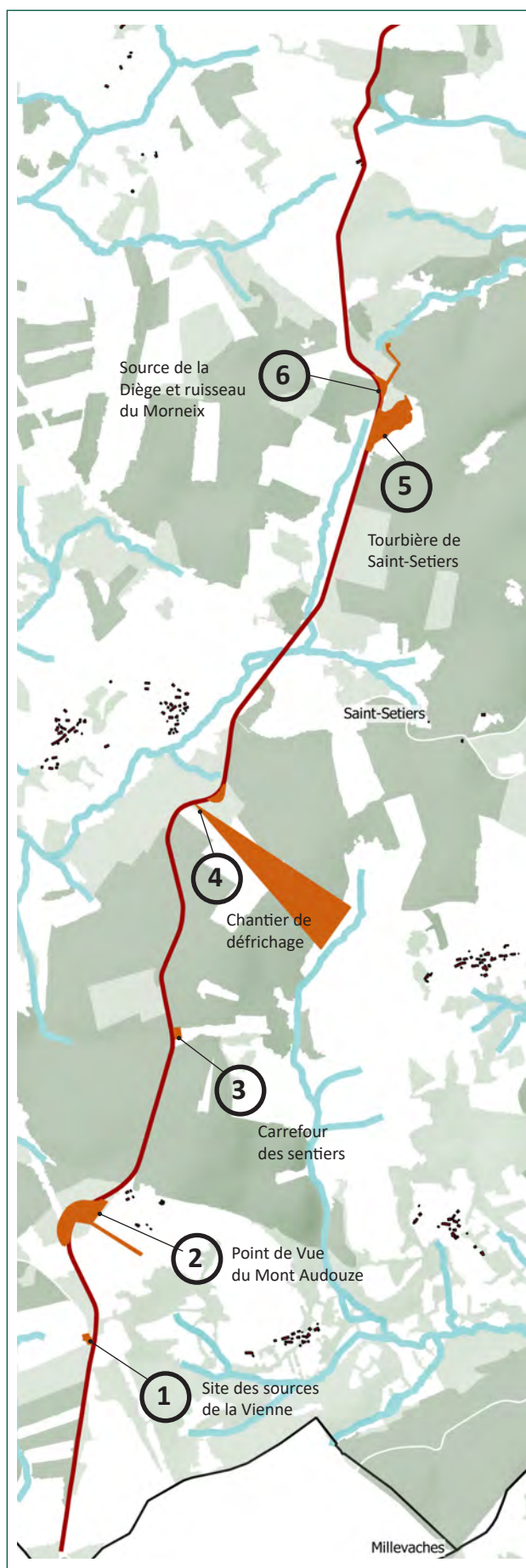
- Réunions et présentation du projet au Département.
- Implication du Département pour valoriser l'aire de stationnement du Mont Audouze
- Financement LEADER
- Résidence de paysage, d'art et d'architecture

SUIVI

Court et moyen termes

Prise de contact avec le Département et les propriétaires riverains concernés dès 2020.
Organisation d'une résidence d'artiste (2023-2025)

F. ACTION 2 ET 3 : AMÉNAGER LES ABORDS DES ROUTES PAYSAGÈRES



Tourbière de Saint-Setiers

Exemple d'aménagement



Aménagement d'une promenade pédagogique : «au fil de l'eau», suivi des évolutions du milieu en fonction du climat, histoire de l'extraction de la tourbe...

Chantier de défrichage



Exemple d'aménagement

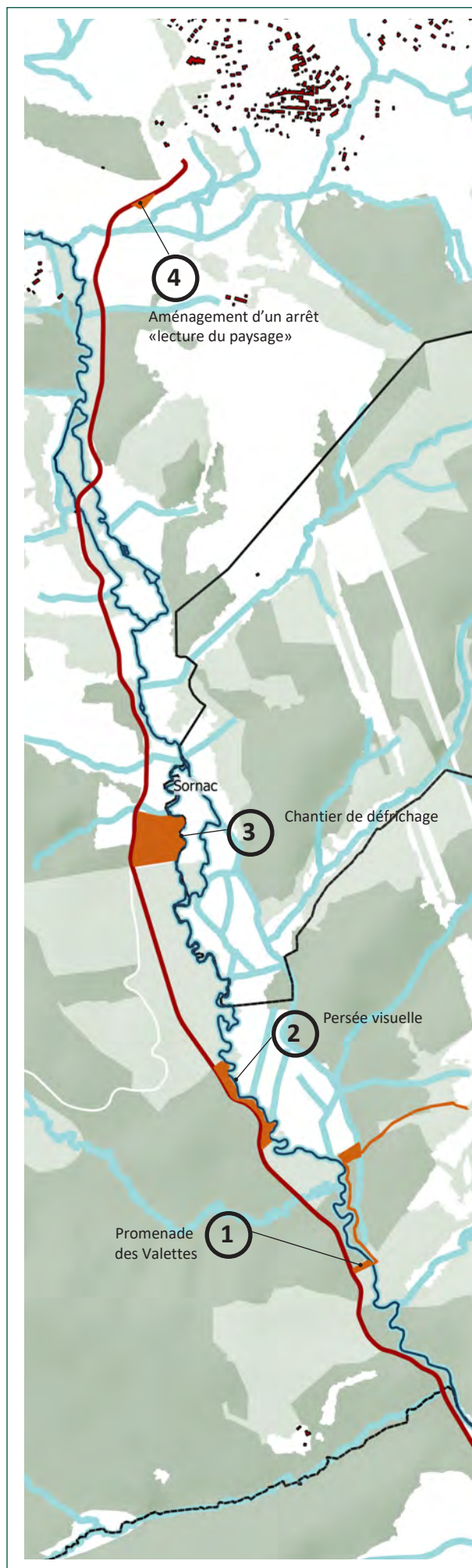
Ouverture paysagère. Exemple de la traction animale.

Carrefour des sentiers

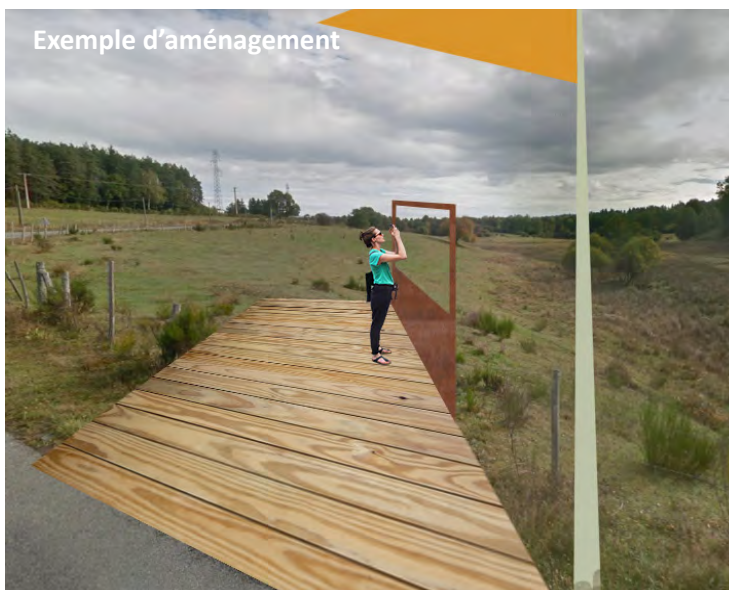


Exemple d'aménagement : le belvédère des lichens Gilles Clément

Implantation d'une structure d'observation symbolique et imbriquée dans le milieu existant sur la ligne de partage des eaux



Arrêt «lecture du paysage»



Création d'un ponton «observatoire du paysage» avec information ludique sur l'histoire des pacages.

Promenade des Valettes



Aménagement d'un chemin reliant la RD172 au chemin de randonnée communal de Bellechassagne en longeant la Diège.

Principes d'aménagement du belvédère du Mont Audouze

Une aire végétalisée



AVANT



APRES

Progression naturelle de la végétation par canalisation des cheminements

Vigilance sur la perméabilité des matériaux utilisés
Minimiser l'usage de nouveaux matériaux

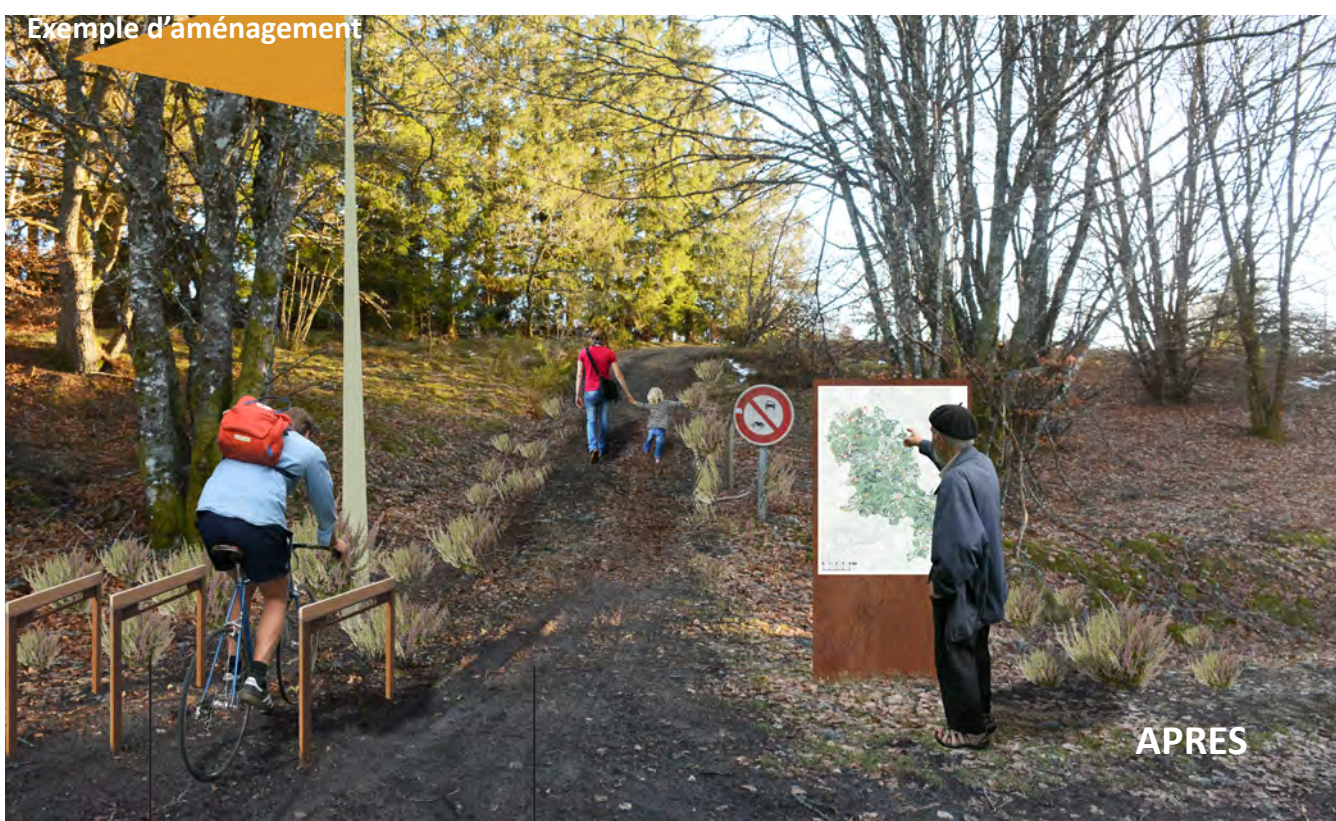
- Plantation d'arbres et arbustes (essences locales) autour de l'aire de pique nique.
- Réorganisation du stationnement et des circulations piétonnes
- Réflexions sur l'intégration du talus et l'accès au site
- Aménagement ludique (exemple: maquette 3D des sites des sources)

Principes d'aménagement du belvédère du Mont Audouze

Un accès visible et une signalétique pédagogique.



AVANT



APRES

Canaliser les déplacements afin de permettre une évolution naturelle des milieux en place

Vigilance sur la perméabilité des matériaux utilisés
Minimiser l'usage de nouveaux matériaux et de toute nouvelle installation
Mutualiser les affichages dès que possible

- Entretien du chemin d'accès au belvédère (matériaux naturels)
- Mise en place d'un élément «repère» visible depuis la route
- Implantation de stationnement pour vélo et gestion des stationnements de véhicules à proximité du chemin d'accès au belvédère

FICHE ACTION 4 : FAIRE DÉCOUVRIR LA DIÈGE ET SA VALLÉE

CONTEXTE

Si la vallée de la Diège est un élément géographique central qui a déterminé le périmètre d'étude du Plan paysage, il est à noter qu'elle n'est pas la plus influente dans les esprits. La commune de Saint-Sulpice-les-Bois est davantage tournée sur la Triouzoune, alors que Saint-Pardoux-le-Vieux s'identifie davantage à la vallée de la Liège. L'histoire du site est complexe, il est d'ailleurs difficile de localiser «LA» source de la Diège noyée au sein d'un chevelu hydrographique complexe et à forte valeur environnementale. Dans ce contexte, les hameaux de Villemonteix, Villevalaix et Crabanat représentent des sites clefs pour révéler les richesses de cette rivière restées encore secrètes.

OBJECTIFS

2.3/ FAIRE DÉCOUVRIR LES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA DIÈGE

- 2.3.1/ Faire de certains sites, villages et points de vue des lieux d'accroche pour la découverte du paysage
- 2.3.3/ Révéler les qualités paysagères du territoire et faire reconnaître sa valeur patrimoniale

1.4/ LONGER, TRAVERSER ET OBSERVER LA DIÈGE

- 1.4.1/ Faire découvrir la vallée de la Diège depuis ses sources
- 1.4.2/ Maintenir des ouvertures et accès sur la rivière et les paysages de fond de vallée
- 1.4.3/ Permettre la découverte de la vallée de la Diège au-delà du territoire d'étude

1.2/ IDENTIFIER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

- 1.2.1/ Mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau
 - Valoriser les sites des sources (Vienne/Diège)
 - Préserver les zones humides (ex du Longeyroux)
 - Valoriser le «petit patrimoine» des levades
- 1.2.2/ Mieux identifier et faire connaître le patrimoine naturel du territoire
 - Préserver le réseau de landes
 - Renforcer la gestion exemplaire et/ou participative des milieux
 - Valoriser la diversité des prairies naturelles
- 1.2.3/ Identifier les boisements d'intérêts patrimoniaux (feuillus / conifères)

ACTIONS À MENER

• Créer un «parcours des sources», jalonné d'une exposition qui raconte le parcours de l'eau :

1/ Repérage d'un parcours pédestre, équestre et cyclable avec les associations de randonnée locales, qui met en lien les sources de la Diège, de la Creuse, de la Vézère et de la Vienne en privilégiant le réseau de chemins existants, afin d'informer et de sensibiliser les promeneurs.

2/ Lancement d'un appel d'offre pour animer le parcours de média d'interprétation ou de structures artistiques pérennes et éphémères le long de la rivière de la Diège afin de proposer des pauses contemplatives (belvédère, land art, banc, ponton, etc.)

3/ Mise en place d'une signalétique et panneaux d'information ou livrets pédagogiques sur une construction existante dans le hameau de Villemonteix traitant des thématiques de paysannerie, parcours de l'eau et activités liées.

4/ Maintien des grandes ouvertures paysagères de la vallée de la Diège par l'encouragement aux pratiques de pâture (en concertation avec les éleveurs et propriétaires)

5/ Organisation de chantiers participatifs afin de défricher des parcelles de fond de vallée à fort enjeu paysager et écologique. L'ouverture des milieux permettra la création de fenêtres paysagères et l'implantation de prairies humides.

• Développer des animations temporaires en association avec le PNRML, le Pays d'art et d'histoire et les offices de tourisme, etc., le long de la rivière de la Diège :

1/ Apéro Art et Histoires sur le site des sources de la Diège (Villevalaix / Villemonteix)

2/ Organisation de balades contées / ou randonnées thématiques au fil de l'eau de Saint-Setiers à Ussel.

PORTEURS

PNRML / communes / Haute Corrèze Communauté / FFRP

PARTENAIRES

Département 19 / Pays d'art et d'histoire / Associations de cyclotourisme et tourisme équestre / CAUE 19 / Communes / Conservatoire des espaces naturels / ABF...

RÉFÉRENCES



L'ONG Bleu versant travaille sur un programme de sensibilisation pour la préservation des ressources en eaux (douces et marines) sur le territoire de La Rochelle face aux enjeux du changement climatique sous le titre : « L'eau : miroir et indicateur du changement climatique ». Des performances artistiques ont ainsi été menées afin de raconter le parcours de l'eau et ses obstacles.



Festival Impressions d'architecture, Val de Brie (54), collectif ETC. Mission de co-construction avec les habitants de structures permettant de créer un lien entre 3 anciennes communes aujourd'hui fusionnées.



Eco-pâturage dans la vallée de la Creuse pour maintenir ouverts les terrains communaux de fond de vallée.



Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin a mis en place des chantiers participatifs pour défricher plusieurs sites en milieux humides.

MOYENS

- Amendement du PDIPR
- Chantiers participatifs et balisage
- Temps de concertation avec les propriétaires concernés par la traversée (ateliers / réunions de sensibilisation / visite sur site)

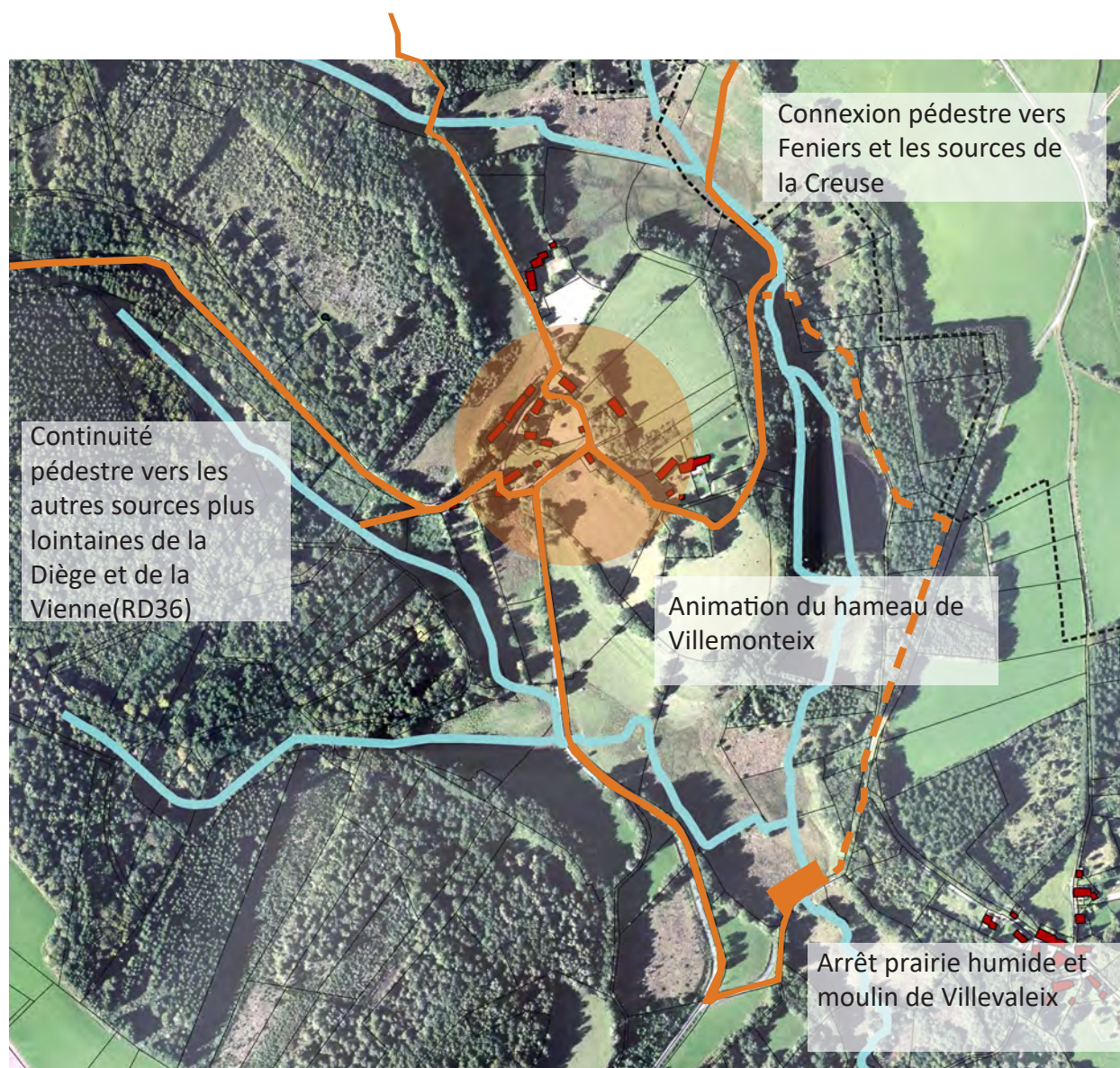
SUIVI

Moyen terme

- Création du parcours
- Animations saisonnières
- Mise en place d'un suivi des chantiers
- Entretien régulier des sites et sentiers

FICHE ACTION 4 : FAIRE DÉCOUVRIR LA DIÈGE

Villemonteix, site de sources et carrefour de sentiers



- Entretien des chemins et création d'un petit circuit pédestre accessible à tous sur la thématique de la paysannerie entre les hameaux de Villemonteix et Villevaleix, voire Crabanat.
- Organisation d'évènements festifs avec les habitants.
- Réalisation d'un livret pédagogique sous forme de jeu de piste « Remonter à la source » en lien avec l'office du tourisme pour aider les plus jeunes à comprendre la naissance de la rivière grâce à un réseau de sources



FICHE ACTION 5 : PRÉSERVER LES SILHOUETTES VILLAGEOISES

CONTEXTE

Isolés par un relief collineux et une couverture boisée imposante, les bourgs et villages des sept communes de la vallée de la Diège se découvrent au détour d'une ouverture du paysage. On distingue ainsi les villages de clairière et les villages enveloppés d'un manteau boisé dense. Bordés d'une lisière agricole ou boisée, les villages historiquement compacts et surplombés d'un clocher voient peu à peu leur silhouette se déstructurer par des extensions urbaines étendues et très visibles. Les documents d'urbanisme (PLUi) en cours sont des outils à mobiliser pour préserver ou restaurer des silhouettes villageoises intégrées aux paysages.

OBJECTIFS

1.1 /PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI

1.1.1/ Conserver les bâtiments patrimoniaux des bourgs et villages

4.2/ DENSIFIER LES BOURGS EN RESPECTANT LES MORPHOLOGIES URBAINES LOCALES

4.2.2/ Identifier les potentiels de « dents creuses » et renouvellement urbain des bourgs

4.2.3/ Préserver les lisières urbaines pour une meilleure lisibilité des bourgs et villages

4.2.4/ Contrôler l'aspect architectural et l'intégration paysagère des nouvelles constructions

ACTIONS À MENER

• Elaboration d'un livret sur les formes villageoises correspondant à l'unité paysagère de la vallée de la Diège.

La réalisation d'un livret spécifique au paysage de la vallée de la Diège permettrait d'illustrer les éléments à préserver et/ou modifier afin de garantir des morphologies urbaines nouvelles respectueuses des paysages urbains, naturels et agricoles. Ce document pourrait également constituer un support complémentaire au document du PLUi en cours d'élaboration et autres documents de planification à venir.

• Intégration de la notion de «préservation des paysages urbains et naturels» au sein des documents de planification.

1/ Promotion de l'implantation de constructions nouvelles au sein du tissu bâti ou en continuité directe pour limiter l'impact du mitage dans les paysages.

2/ Possibilité de mise en place d'outils de préservation des motifs paysagers recensés dans le Plan Paysage (exemple de prescription graphique dans le PLUi afin de préserver les haies et alignements d'arbres à proximité des villages et le long des axes routiers principaux, les cônes de vue remarquables, etc.)

3/ Prise en compte des secteurs paysagers à enjeux au sein du règlement graphique du PLUi (ex : zones agricoles protégées (Ap) aux abords des villages principaux, zones naturelles forestières (Nf) sur les principaux massifs forestiers d'intérêt, notamment les forêts communales, etc.) afin d'y interdire toute construction.

4/ Intégration de règles dans le règlement écrit afin de préserver les entrées de villages (règles de hauteurs/ aspect des constructions/coloris/utilisation de bois local reprenant les codes architecturaux locaux...)

5/ Cadrage de l'aspect architectural des bâtiments agricoles en intégrant des règles d'implantation et d'architecture respectueuses des paysages (limite de hauteur /terrassement / colori / bois local ...)

6/ Proposition de mise en place d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique «entrée de village» afin de garantir leur préservation ou leur requalification. (Incitation à la plantation de haies mixtes / conseil d'implantation en continuité du bâti / orientation des constructions / vue depuis les axes routiers principaux ...)

PORTEURS

PNRML / Haute Corrèze communauté

PARTENAIRES

Bureaux d'étude en charge du PLUi / Communes / CAUE19 /UDAP / DDT 19 / Chambre d'agriculture / etc.

RÉFÉRENCES



Etude paysagère et environnementale pré-PLU. PNR du Verdon.

EVOLUTION DES SILOUHETTES VILLAGEOISES

des matériaux aux tons proches de ceux existants (couleurs vives ou blanc et noir à proscrire)

des couleurs dans les teintes locales

conserver du rythme et limiter l'aspect massif par l'alternance des volumes et ouvertures

Limitier la démultiplication des sorties (surtout en entrée de village)

Rester à proximité de l'enveloppe urbaine et dans ses proportions



ne pas se limiter aux exigences sur le bâti et intégrer des dispositions végétales

le rythme d'implantation et les espèces choisies jouent également un rôle prédominant

Préférer les espaces arborés et jardinés en lisière du village

Ne pas négliger le rôle des abords et la connexion à l'existant



MOYENS

Document de promotion de bons exemples
d'insertion dans le PLUi en cours et autres
documents d'aménagement à venir.

SUIVI

Temps du PLUi
Bilan des protections à intégrer au PLUi en phase d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et règlement graphique.

FICHE ACTION 6 : AMÉNAGER DES ESPACES DE RENCONTRE QUALITATIFS

CONTEXTE

Historiquement implantées autour d'une placette ou de part et d'autres d'une voirie publique, les habitations des villages s'écartent peu à peu des codes architecturaux locaux aux détriments des espaces partagés. En plus du manque d'espace de rencontre dans les nouvelles morphologies urbaines, les espaces publics existants sont généralement peu valorisés et sous utilisés. Un réaménagement de ces espaces dans les bourgs et villages principaux semblent être une nécessité pour offrir de nouveaux lieux d'échange et de rencontre et dynamiser les secteurs d'habitation.

OBJECTIFS

4.4 / DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'ESPACES VERTS PUBLICS ET DE RENCONTRE DANS LES BOURGS ET VILLAGES PRINCIPAUX

- 4.4.1/ Maintenir les espaces verts et milieux naturels en zone urbaine et dans les projets (réservoir de biodiversité / corridors)
- 4.4.2/ Requalifier les espaces publics dégradés ou peu usités
- 4.4.3/ Valoriser les connexions (liaisons douces, corridors écologiques...) entre les espaces bâtis et la campagne
- 4.4.4/ Développer des «événements fédérateurs» autour du patrimoine et de la vie locale

ACTIONS À MENER

• Requalification des espaces publics existants :

1/ Hiérarchisation des espaces publics à valoriser ou créer en priorité parmi les espaces publics existants : Place de la Mairie à Sornac / Parking et boudodrome de Chaveroche / Arboretum de Saint-Pardoux-le-Vieux / les abords des salles polyvalentes (Bellechassagne / Saint-Setiers / Saint-Sulpice-les-Bois / Chaveroche / Saint-Germain-Lavolps)

2/ Conception de projets de paysage pour la requalification des espaces publics répondant à un cahier des charges intégrant le point de vue des habitants et axé sur :

- Des espaces publics de cœur de bourg rendus aux piétons
- Des espaces multifonctions (qui incitent à l'arrêt)
- Des espaces publics végétalisés. / etc.

• Création de micros-lieux de rencontre dans les hameaux et villages ne disposant pas de place publique :

1/ Identification des secteurs nécessitant la création de petits espaces publics : organisation de réunions publiques / tables rondes élus et habitants / etc.

2/ Mise en place d'un concours d'idée avec les écoles de design, d'architecture et de paysage. L'exercice proposé devra répondre à certains critères :

- Création d'un mobilier ludique et à faible coût qui incite à l'arrêt et à la rencontre.
- Promotion d'un mobilier «local» construit en bois local (en collaboration avec les scieries du Plateau) et facile à mettre en œuvre
- Valorisation de micro-lieux conciliant différents usages : assises, espaces de convivialité (barbecue, espaces plus intimes, etc.), d'information sur les départs de circuit de randonnée, ou encore de stationnement.), etc.

• Réservation d'emplacements destinés à la création de nouveaux espaces publics dans le PLUi en cours :

Zonage d'emplacements réservés destinés à la création d'espaces publics.

PORTEURS

Communes / Groupes d'habitants/Haute-Corrèze communauté

PARTENAIRES

Région / Département 19 / CAUE 19 / ABF/Ecoles de design, de paysage et d'architecture, etc.

RÉFÉRENCES

Des aménagements légers qui favorisent la place du piéton dans les villages et la végétalisation des espaces publics.



Requalification de la traversée de village, La Chapelle-sur-oreuse (89), Cambium 17



Aménagement de la Place St-Felix, Les Cabannes (81) / Atelier GAMA



Marché de Pays à Monceau-sur-Dordogne (19)



Parking planté, le Tholonet (13)



Aire de jeux en bois, Parc des Oblates, Nantes (44)

MOYENS

Haute Corrèze Communauté / Communes / Associations locales / Acquisitions foncières, Recherche de financements/Chantiers participatifs, etc.

SUIVI

Court et Moyen terme

- Temps de réalisation global estimé à 5 ans
- Organisation de réunions dès 2020 pour cibler les sites prioritaires
- Bilan annuel des projets réalisés

L'EXEMPLE DE LA PLACE DE LA MAIRIE À SORNAC



AVANT

Exemple d'aménagement



APRES

- Maintien d'une zone de stationnement à proximité de la mairie.
- Renforcement de la place du piéton par la démarcation d'espaces réservés.
- Plantation d'arbres à proximité des espaces de stationnement et zones de repos afin de garantir une atmosphère ombragée.
- Matérialisation d'une zone partagée voitures / piétons / cyclistes
- Implantation d'un mobilier urbain permettant l'arrêt et la rencontre des piétons.

L'EXEMPLE DE L'ARBORETUM DE SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX



Exemple d'aménagement



- Création d'une circulation piétonne et cyclable visible ponctuée d'espaces de repos (banc / plate-forme bois / ...)
- Renforcement de la mixité d'usages (arboretum / parc / aire de jeux / ...)
- Poursuite de la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux écologiques liés à la forêt par la mise en place d'ateliers de plantation avec les scolaires.
- Organisation d'événements festifs et pédagogiques réguliers autour des thématiques arbori-coles...

FICHE ACTION 7 : CONDUIRE UNE FORÊT COMMUNALE EXEMPLAIRE

CONTEXTE

Composante essentielle des paysages de la vallée de la Diège, la forêt dessine des paysages économiques et naturels nouveaux depuis les années 1960. Elle peut générer un sentiment de fermeture et de banalisation des paysages auprès de la population. Cette forêt tant décrite connaît cependant un second souffle depuis le début des années 2000. Ce nouveau cycle apporte de nouvelles pratiques et de nouvelles essences recherchées pour s'adapter au socle naturel de chaque site et aux évolutions du climat. Si la gestion globale de la forêt est difficile à mettre en place sur ce maillage de petites parcelles privées, les quelques forêts communales présentes pourront servir de support d'expérience pour une gestion durable et partagée de la forêt, et ainsi la rendre plus acceptable aux yeux des habitants.

OBJECTIFS

1.2/ IDENTIFIER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

1.2.3/ Identifier les boisements d'intérêts patrimoniaux (feuillus / conifères)

3.2/ VISER UNE GESTION FORESTIÈRE PLUS DURABLE ET RESILIENTE

3.2.1/ Viser l'exemplarité de gestion patrimoniale et multifonctionnelle des forêts communales

3.2.3/ Diversifier les boisements afin de favoriser les essences de feuillus

3.2.5/ Développer les débouchés locaux de la filière bois pour des projets intégrés au paysage

- Mettre en lien les métiers du bois (scieries/forestiers...) et les établissements existants afin de développer la filière notamment dans la construction, le bardage...

ACTIONS À MENER

• Amender les documents de gestion forestière avec un volet paysager détaillé :

1/ Poursuivre les initiatives menées dans le cadre de la charte forestière du PNR et le guide paysager pour la forêt limousine de l'ONF en intégrant la thématique paysagère (vue depuis les routes et villages / gestion des lisières, etc.) dans les plans de gestion forestiers en accord avec les structures liées (CRPF / ONF / ...)

2/ Établir des plans de gestion forestiers et paysagers pour les forêts communales afin de générer des forêts patrimoniales, productives et multifonctionnelles prenant en compte des modes de gestion vertueux.

• Utiliser la forêt communale de Bellechassagne comme lieu expérimental :

1/ Réalisation d'un document guide concerté pour la conduite d'une « forêt parc » à Bellechassagne.

2/ Mise en place d'un plan d'aménagement forestier sur 15 ans (avec l'ONF) en privilégiant la régénération naturelle et une gestion « douce » de la forêt.

3/ Tracé d'un plan d'aménagement précis afin d'organiser la circulation et la démarche pédagogique du projet. Travail conjoint de la Mairie, de l'ONF avec accompagnement par le PNR, le plan d'aménagement pourra comporter : un état des lieux paysagers, environnemental et sanitaire du site, une synthèse des enjeux, un schéma d'aménagement, un programme d'actions pour les 15 prochaines années, un échéancier et le chiffrage des travaux.

4/ Détermination de parcelles « test » pour le suivi de l'adaptation des espèces indigènes et d'espèces exogènes vis à vis du changement climatique (résistance, résilience des peuplements...)

5/ Prise en compte du paysage dans les choix sylvicoles : espace de lisière forestière naturelle (5 à 10m d'épaisseur), mode de renouvellement des peuplements, ambiance forestière.

6/ Mise en place d'une signalétique pédagogique et mobilier (bancs, aire de jeux, etc.) issus des coupes de bois sur site.

PORTEURS

Commune

PARTENAIRES

ONF / CRPF / DDT 19 / CAUE 19 /
Cabinet Coudert/ PNRML/ABF

RÉFÉRENCES

Des enjeux paysagers à intégrer aux documents de gestion.



Charte forestière 2015-2020

Une forêt pédagogique, ludique et partagée.



Arboretum de la Jonchère,
Un témoignage historique du travail de reboisement intensif de la fin du 19ème siècle en Limousin. Ancienne pépinière, il a été le support des essais d'acclimatation des essences de reboisement et a permis d'observer leur comportement sur le long terme, ainsi que la production de plants dans ce cadre et pour l'aménagement de parcs paysagers.



Ecole de la forêt dans le domaine de Chantemerle à Marsac (16). Les élèves de maternelles (3 à 6 ans) bénéficient d'un apprentissage en plein air.

MOYENS

- Aménagement forestier et plan d'aménagement paysager / Expertise du Cabinet Coudert (partenaire local)

SUIVI

Moyen et long termes

- Réalisation du projet estimée sur 15 ans avec un suivi régulier sur le long terme.
- Séances de travail à organiser régulièrement avec l'ONF

FICHE ACTION 7 : CONDUIRE UNE FORÊT COMMUNALE EXEMPLAIRE

Création d'une forêt «test» sur une parcelle à Bellechassagne

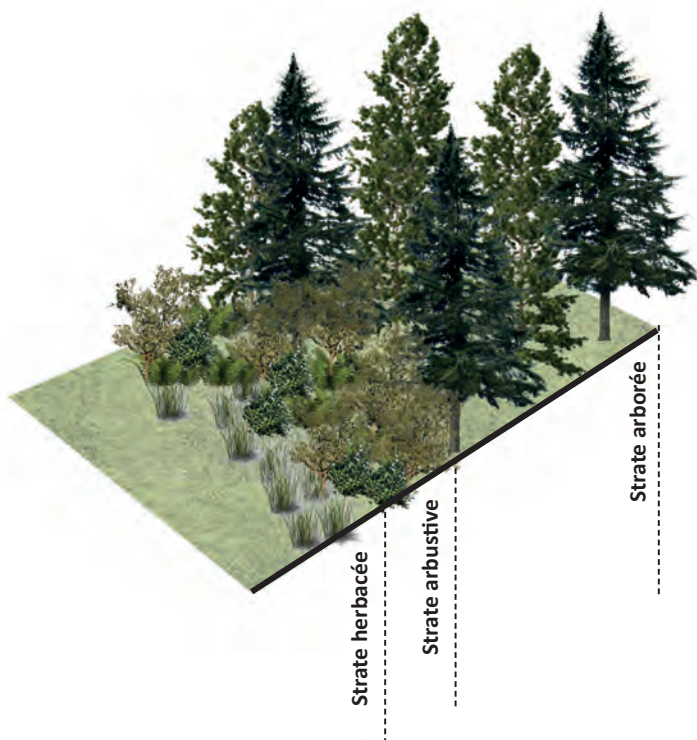
- Matérialisation des circulations piétonnes / Mise en place d'un plan de gestion avec l'ONF favorisant des méthodes douces (mode d'exploitation respectueux des sols / régénération naturelle des peuplements / etc.) / Installation d'une signalétique pédagogique sur le projet / Diversification des essences avec feuillus (zone 'test') / Création d'une lisière arbustive progressive entre boisement et habitat.



	Zone «test»		Coupe «d'éclaircie»
	Clairière		Régénération naturelle des boisements
	Lisière naturelle		Circulation piétonne



Régénération naturelle



Temps 0



Temps + 5 ans



Temps + 10 ans

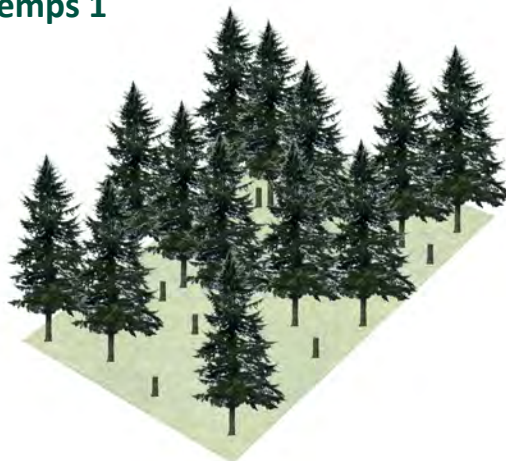


temps 0



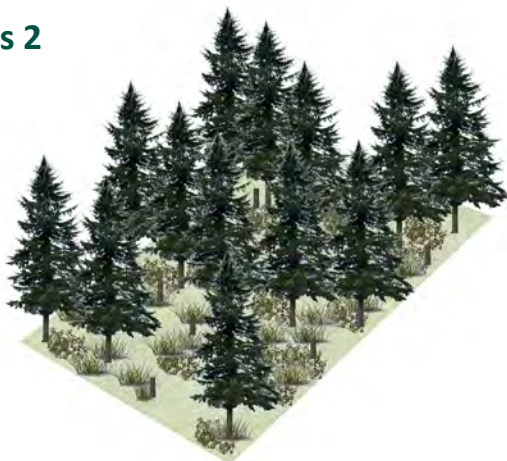
Boisement mature et monospécifique de Douglas

temps 1



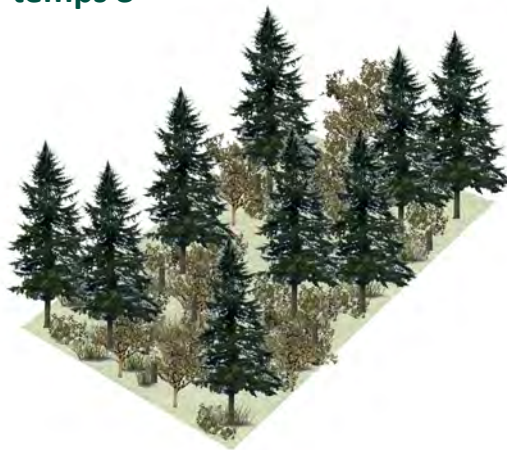
Coupe de régénération naturelle

temps 2



*Suivi des semis naturels
Pousse naturelle de conifères et feuillus
Accompagnement de la dynamique de régénération*

temps 3



Forêt de conifères, de feuillus ou mixte feuillus et conifères

FICHE ACTION 8 : RENFORCER LE RÔLE PAYSAGER DE LA FORÊT

CONTEXTE

Thématique importante du Plan de Paysage, la gestion de la forêt et son acceptabilité sont ressorties comme un enjeu majeur. Boisements monospécifiques, saignées paysagères créées par les pistes forestières, coupes rases et andains, sont autant de phénomènes marquant les paysages et les esprits. Afin de conforter ce tissu boisé dans une dynamique durable sur le long terme, il paraît nécessaire d'imaginer la forêt de demain en associant les habitants, propriétaires, professionnels de la forêt et du bois pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux paysagers, environnementaux, économiques et sociétaux. Cette forêt serait alors source de davantage de plus-value locale, de création d'aménités, de richesse environnementale...

OBJECTIFS

3.2/ VISER UNE GESTION FORESTIÈRE PLUS DURABLE ET RESILIENTE

- 3.2.2/ Viser une gestion durable et résiliente sur le long terme de la forêt privée
- 3.2.3/ Diversifier les boisements afin de favoriser les essences de feuillus
- 3.2.4/ Proposer des principes de «qualité paysagère» sur les sites sensibles notamment de fond de vallée et sur les crêtes, abords de villages, routes, chemins et points de vue
- 3.2.5/ Développer les débouchés locaux de la filière bois pour des projets intégrés au paysage
 - Mettre en lien les métiers du bois (scieries/forestiers...) et les établissements existants afin de développer la filière notamment dans la construction, le bardage...

ACTIONS À MENER

• Sensibilisation et information du public aux problématiques forestières :

- 1/ Envisager l'acquisition du Parc arboretum et sylvatum de Georges Nadalon à Saint-Setiers comme élément de patrimoine afin d'y organiser des ateliers pédagogiques et formations autour de l'arbre de production. (Observation des sujets anciens et test de plantation de nouvelles essences)
- 2/ Création de lieux dédiés à la forêt et son histoire (maison des forêts / mirador, etc.) en relation avec l'ONF.
- 3/ Développement des connaissances des plus jeunes sur les milieux forestiers et naturels en créant des ateliers, temps d'échange et journées thématiques avec les écoles du territoire et en relation avec le rectorat et les professionnels de la forêt.

• Vers une évolution des pratiques forestières :

- 1/ Valorisation et promotion de pratiques de gestion durable de la forêt adaptées au territoire (sol, pente, propriétaires, paysage...) :
 - 1. Sensibilisation et information de l'ensemble des propriétaires forestiers sur des exemples de gestion durable de la forêt intégrant les enjeux paysagers d'aujourd'hui et de demain.
 - 2. Organisation de temps d'échange entre les différents porteurs de projet.
- 2/ Mise à jour / Création d'un guide des bonnes pratiques paysagères dans la gestion forestière à destination des propriétaires et gestionnaires (plantation / intégration paysagère / biodiversité / gestion durable / etc.) à partir d'un groupe de réflexion sur comment intégrer le paysage typique du Limousin dans la gestion (exemple lors de la rédaction des notices des Sites d'intérêt Ecologique et Paysager)
- 3/ Mise en place d'un observatoire photographique participatif permettant de témoigner des évolutions paysagères de la forêt.
- 4/ Valorisation et promotion de l'utilisation de bois produits localement pour la construction ou rénovation de bâti-ments, l'aménagement extérieur (mobilier, aires de jeux, etc.)

PORTEURS

ONF / CRPF / PNR ML / Propriétaires et gestionnaires / Groupement de Développement Forestier / Associations

PARTENAIRES

UDAP19 / DDT 19 / CAUE 19 / Ecole forestière de Meymac/ Région Nouvelle-Aquitaine / etc.

RÉFÉRENCES



Maisons des forêts de la Métropole Rouennaise. Accueil du Grand Public sur la thématique forestière (connaissances, usages, actions, ...)



L'OPAFE (Opération Programmée d'Amélioration Forestière et Environnementale) est un outil mobilisé par le Parc permettant l'accompagnement des propriétaires forestiers œuvrant pour la gestion durable des forêts. Il bénéficie du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.



Terre de Liens, organisme qui permet d'acquérir des terres agricoles et éviter ainsi leur disparition. Leurs objectifs :

- Assurer la préservation à long terme par un usage écologique et responsable.
- Mettre ces terres en location à des agriculteurs, pour une production biologique ou paysanne
- Partager le fruit de ces expériences avec tous les acteurs intéressés
- Inventer de nouvelles réponses à la crise du foncier agricole et réunir citoyens, décideurs et acteurs agricoles autour de ces perspectives

MOYENS

Charte forestière de territoire, dispositif Opération Programmée d'Amélioration Forestière et Environnementale du PNR ML
Visites de sites de forêts exemplaires

SUIVI

Court / Moyen et Long termes

CONTEXTE

Le territoire couvert par le PNRML est retenu comme territoire à énergie positive (tepos). Cela « vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ».

Cet objectif doit être concilié avec la préservation des qualités paysagères locales identifiées dans le cadre du Plan Paysage.

OBJECTIFS

3.3/ ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE PLAN PAYSAGER

3.3.1/ Encadrer l'implantation des grandes structures de production d'énergies renouvelables.

- Éviter les points de vue et sites paysagers sensibles à forte visibilité (crêtes / clairières...)

- Considérer des critères paysagers pour choisir des sites d'étude et concevoir les projets

3.3.2/ Réduire la visibilité des petites structures d'énergies renouvelables

- Mieux encadrer le développement de hangars photovoltaïques

- Proposer des bonnes pratiques pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures

3.3.3/ Mieux prendre en compte les impacts paysagers dans l'exploitation de la forêt et du bois énergie

ACTIONS À MENER

1/ Réalisation d'un guide illustré pour sensibiliser à l'intégration paysagère des structures liées aux énergies renouvelables. Celui-ci viendrait illustrer plus précisément les objectifs de la Charte du PNRML en s'appuyant sur les spécificités paysagères locales. Il pourrait servir de base de référence commune vis à vis des impacts paysagers des potentiels projets d'implantation et leur niveau d'intégration paysagère.

2/ Sensibiliser et informer les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux paysagers et à l'évaluation de l'intégration de leur projet.

3/ Intégration d'un volet paysager spécifique renforcé au(x) PCAET (Plan Climat Air Energie) locaux et documents renforcés

PORTEURS

PNRML / Porteurs de projet

PARTENAIRES

Corrèze Energie Renouvelable / CAUE 19 /
Haute Corrèze Communauté / UDAP / SEM
ENR Départemental / Association Courant
Citoyen

RÉFÉRENCES



Projet Centrales villageoises photovoltaïques en région Rhône-Alpes. Cette démarche montée par Rhônalpénergie-Environnement (RAEE) a pour but de développer les énergies renouvelables comme potentiel économique en impliquant les habitants.

Document réalisé par RhôneAlpes énergie en collaboration avec URCAUE Rhône-Alpes, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et la Région Rhône-Alpes pour accompagner les élus et techniciens sur la thématique «paysage et production dé-centralisée d'énergie renouvelable».

Quand toute une région s'engage dans la préservation de ses paysages tout en répondant aux enjeux environnementaux de demain : le Vorarlberg en Autriche.



MOYENS

- Document de communication et animations
- Outils règlementaires en lien avec l'urbanisme
- Accompagnement des projets le plus en amont possible y compris pour veiller à la prise en compte du paysage lors du choix du site d'étude
- Elaboration d'un PCAET à l'échelle de la CC prenant en compte les enjeux paysagers.

SUIVI

Court et Moyen termes

FICHE ACTION 9 : INTÉGRER LES STRUCTURES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

LA VALLÉE DE LA DIEGE : PAYSAGE DE QUALITÉ QUI REQUIÈRE DES PROJETS DE QUALITATIFS

1

Porter ensemble la démarche de projet

Accompagner les différents acteurs liés au projet d'ENR

Sensibiliser les porteurs de projets à la nécessaire concertation

2

Rester exigeant comme pour tout pro-jet sur un territoire où le paysage a une valeur patrimoniale

Même si le but du projet reste vertueux (production d'énergie propre) il ne doit pas faire abstraction du contexte qui l'accueille, ni de l'ensemble des exigences environnementales et citoyennes

3

Quel critère ?



ÇA VEUT DIRE QUOI DANS LA VALLÉE DE LA DIÈGE ?

Cela veut dire que dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), les élus et EPCI ont davantage de moyens d'actions dans les décisions et les modalités administratives.

Les exigences de concertation peuvent devenir une exigence de la part de l'EPCI.

Le projet devient nécessairement supra-territorial : économie du projet réaliste.

Cela veut dire que vous pouvez inscrire vos exigences d'implantation dans vos documents de planification.

+

+

La condition de limiter l'artificialisation des sols

La dimension évolutive du projet

La visibilité liée au relief et au rapport d'échelle entre le projet et le paysage local

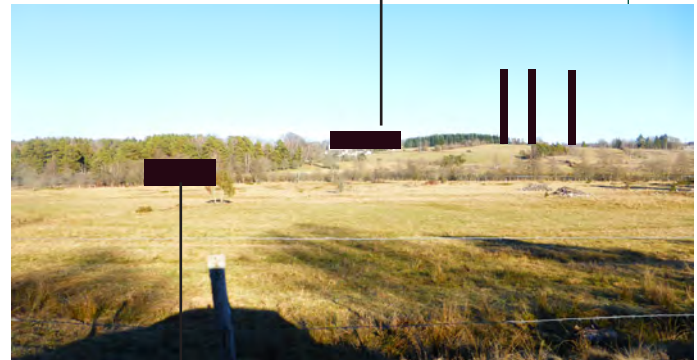
Des lignes de crêtes dégagées sensibles pour toute nouvelle implantation



Chaveroche

Des ouvertures paysagères larges et de grande qualité

Des lignes de crêtes dégagées sensibles pour toute nouvelle implantation



Des sites visibles depuis le lointain et en de multiples points

La reconnaissance de la valeur paysagère et environnementale comme capital commun de la Vallée de la Diège



F. ACTION 10 : RENFORCER LE MAILLAGE DE CHEMINS ET CIRCUITS NATURE

CONTEXTE

La découverte des paysages du territoire ne s'effectue pas seulement via le vaste réseau de routes et chemins de campagne, de nombreux circuits de sport nature maillent notre périmètre d'étude. Si le réseau de chemins de randonnée semble suffisant sur le territoire, une amélioration des circuits existants reste cependant à prévoir en proposant une signalétique harmonisée, une thématisation de certains circuits et l'aménagement de points d'arrêt et d'information. Ce maillage de chemins est également un support intéressant pour mettre en réseau les initiatives privées d'agro-tourisme.

OBJECTIFS

1.3 / DIVERSIFIER LES MOYENS DE PARCOURIR ET DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

- 1.3.1/ Conforter le réseau de randonnée pédestre
- 1.3.2/ Faire évoluer les activités de pleine nature (VTT / de ski de fond/ kayak) en prenant en compte le changement climatique
- 1.3.3/ Développer les parcours équestres
- 1.3.4/ Permettre la découverte de la vallée de Diège et de ses affluents par les modes doux
- 1.3.5/ Mettre en scène les 'routes paysagères'
- 1.3.6/ Réactiver l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte

ACTIONS À MENER

1/ S'appuyer sur le réseau de chemins existants pour le compléter et mettre en lien les différents éléments d'intérêt et villages du territoire

2/ Développer un «concept d'interprétation» intégré à la réflexion sur le schéma d'interprétation sur le patrimoine en cours de réalisation par Haute Corrèze Communauté et les sites du Carnet de Voyage du PNR ML, visant à valoriser le réseau à l'échelle de la Vallée de la Diège et jusqu'à Ussel sur les thématiques locales (sources / paysannerie / forêt) et qui pourrait être jalonné de structures, sculptures et signalétiques adaptées tout en limitant le recours à la pose de mobilier (notamment le sentier VTC n°3 « au cœur de Millevaches » longeant la Diège et traversant les communes de Sornac, Saint-Setiers et Saint-Sulpice-les-Bois).

2/ Initier des manifestations du type de la «Journée des Chemins» ou participer à des manifestations de randonnées existantes afin de :

- Promouvoir le développement durable (paysage, mobilité, milieux écologiques...)
- Sensibiliser l'opinion publique sur la nécessité d'entretenir les chemins (débroussaillage, signalétique, entretien de muret de pierre sèche...) sous peine de les voir disparaître.
- Promouvoir un partage citoyen des chemins entre les différents usagers.

3/ Développer l'activité de géocaching par le biais de l'office du tourisme afin de faire découvrir les points de vue et petits patrimoine du territoire.

4/ Mettre en place une résidence d'architectes et paysagistes pour l'interprétation et l'aménagement de lieux d'arrêt stratégiques le long des sentiers de randonnée permettant l'observation des paysages.

5/ Planter une signalétique commune, visible et intégrée depuis la route pour l'ensemble des sentiers du territoire.

6/ Ouvrir pour une mise en réseau des différents circuits relayée par voie internet/smartphone (cf outil <http://www.pnr-millevaches.fr/rando-millevaches>)

7/ Préserver les chemins via le PLUi et proposer des bouclages par la création de nouveaux sentiers identifiés au plan de zonage. Préserver le patrimoine lié aux sentiers via le PLUi.

PORTEURS

Communauté de communes/communes/offices de tourisme / PNRML

PARTENAIRES

FFRP Corrèze / CDRP Corrèze / Pays d'art et d'histoire / CAUE 19 / Associations, etc.

RÉFÉRENCES



Sentier d'interprétation des landes du Puy de la Croix, lac de Vassivière, Conservatoire du littoral et rivages lacustres. Ce sentier de 2,5 km au bord du lac est ponctué de sculptures qui racontent des légendes



Jeu organisé par les offices de tourisme de la Région Nouvelle-Aquitaine composé de plus de 400 parcours. Des boîtes sont dissimulées dans la nature afin d'organiser des chasses au trésors thématiques et proposer des promenades ludiques.

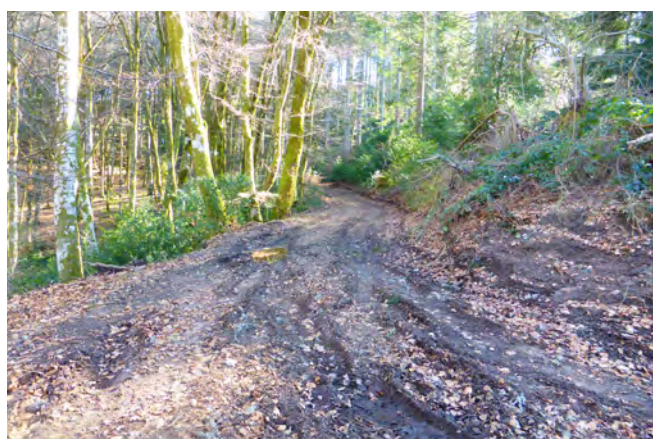


Festival Estuaire, Lavau-sur-Loire.
"L'OBSERVATOIRE" de Tadashi Kawamata offre une vue panoramique sur les marais ligériens.

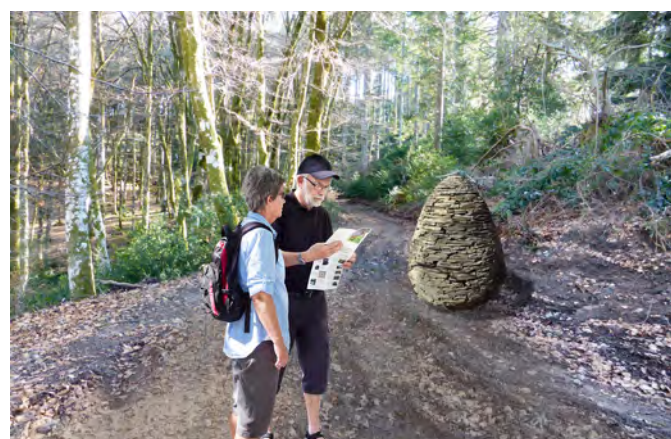


Signalétique sur le sentier d'interprétation menhirs de Monteneuf (56)

EXEMPLE D'AMÉLIORATION DE SENTIER



- Jalonnement des sentiers thématiques par des expositions de land art, signalétique spécifique et autres installations artistiques.
- Mise en place de panneaux d'information discrets dans le paysage.



MOYENS

Schéma d'interprétation du patrimoine en cours par HCC / PDIPR / Rando Millevaches

SUIVI

Court / Moyen et Long termes

CONTEXTE

L'activité agricole autrefois quasi exclusive s'est peu à peu réduite, laissant le pas à l'enfrichement de certains secteurs et à l'arrivée de l'activité sylvicole. La mécanisation a également participé au recul progressif de l'activité agricole en fond de vallée et en versant. Véritables « jardiniers des paysages » les agriculteurs jouent encore actuellement un rôle important dans la perception des paysages actuels en maintenant de larges ouvertures pâturées et de petites antichambres au cœur des espaces boisés. Il semble donc important de les mobiliser pour la réouverture de parcelles notamment en fond de vallée.

OBJECTIFS

3.1/ SOUTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET SES ÉVOLUTIONS DANS UN OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- 3.1.1/ Maintenir les parcelles ouvertes à proximité des zones habitées
- 3.1.2/ Maintenir de grandes continuités agricoles en fonds de vallées
- 3.1.3/ Privilégier le regroupement des bâtiments agricoles autour des installations existantes et mieux cadrer l'implantation et l'aspect des constructions agricoles

ACTIONS À MENER

• Garantir la présence d'activité d'élevage à proximité des villages afin de maintenir de vastes espaces ouverts :

Ex : possibilité de mise en place d'un PEAN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels). Le tracé de ce périmètre permet notamment de garantir la vocation agricole ou naturelle d'un site sur le long terme. L'élaboration de ce document pourrait permettre notamment de préserver et développer les motifs paysagers et agricoles que forment les haies bocagères.

• Mise en place d'outils afin de limiter l'enfrichement des parcelles :

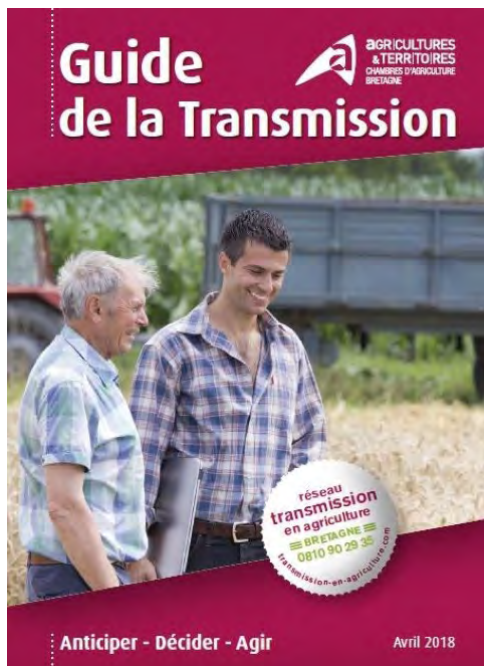
- 1/** Réalisation d'un diagnostic pastoral. Travail de repérage des zones prioritaires à défricher avec le soutien technique de la Chambre d'agriculture.
- 2/** Contact des propriétaires de parcelles 'abandonnées' pour mise en relation avec l'association pastorale locale afin de proposer une remise en pâturage des terrains.
- 3/** Veille foncière et regroupement parcellaire (SAFER) des secteurs de fond de vallée à rouvrir. Ce projet foncier devra se faire en concertation avec les propriétaires des parcelles et porteurs de projet potentiels (agriculteurs). Cette action animée par le PNRML, le Conseil Départemental, la Chambre d'agriculture et la SAFER pourrait être appliquée sur plusieurs secteurs du territoire (fond de vallée de la Diège à Sornac, abords du bourg de Saint-Sulpice-les-Bois, etc.)
- 4/** Mise en place de temps de rencontre et de formation pour soutenir l'agriculture locale (diversification, accueil à la ferme, circuit court...) et encourager la transmission des exploitations. (séminaire, stage, formation, « café installation »).
- 5/** Développement d'un projet agro environnemental à l'échelle des fonds de vallées.

PORTEURS

PNRML / Chambre d'agriculture de Corrèze / Communes

PARTENAIRES

SAFER / Terre de Lien / ARDEAR Limousin / FRCIVAM LIMOUSIN / Haute Corrèze Communauté



Guide pour la reprise d'une exploitation édité par la chambre d'agriculture de Bretagne

Porteurs de projets : 15 fermes à visiter (tous types de productions) dans 7 départements pour concrétiser tous vos projets !

PENSEZ A VOUS PRE INSCRIRE ou vous faire connaître si vous êtes intéressé-e-s !

Maison des Paysans (Dordogne) : marion@maisondespayans.net
 ADEAR Limousin : contact@adearlimousin.com
 ADEAR Béarn : urail.adear@gmail.com
 ADEAR Lot et Garonne : contact@adear47.org
 Agap (Gironde) : agap33@orange.fr

Et retrouvez le programme détaillé dès la rentrée
 @adear.na

Ils organisent
 MAISON DES PAYSANS, ADEAR LIMOUSIN, AGAP, ADEAR LOT ET GARONNE, ADEAR BEARN, ADEAR NOUVELLE-AQUITAINE

Ils soutiennent
 République Française, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

MOYENS

Etat / Europe / Région / CD 19 (aide à l'installation)

CAFÉ INSTALLATION TRANSMISSION

Mardi 1er octobre à 20h30
Relais Saint Germain
 Place Saint Germain - 61340 Préaux-du-Perche

Jeunes installés, porteurs de projet ou agriculteurs déjà installés,

Venez échanger dans une ambiance conviviale sur vos projets d'installation agricole, votre expérience de l'installation ou de votre métier d'agriculteur.

- Créer du lien
- Faire du réseau
- Parcours à l'installation
- Agriculture durable et paysanne
- Financement
- Foncier

Participation gratuite

Pour plus d'informations, contactez nous à l'adresse adear.normandie@gmail.com ou par téléphone au 02.31.83.64.51

Une soirée organisée par **ARDEAR NORMANDIE** Avec le soutien financier de **CIVAM** et le **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

Café transmission organisé par le CIVAM Normandie.

Visites de fermes organisées par l'ADEAR Limousin, afin d'aider les nouveaux agriculteurs à s'installer

SUIVI

- Court terme : diagnostic pastoral
- Séances de travail régulières nécessaires au projet remise en pâturage
- Bilan annuel de l'action.

F. ACTION 12 : PRÉSERVER ET FAIRE PERDURER LES MOTIFS PAYSAGERS DU PLATEAU

CONTEXTE

Notamment caractérisés par de vastes étendues de pâturages vallonnées et boisées aux longues vues sur les Monts d'Auvergne, les paysages de la vallée de la Diège doivent leurs caractéristiques à un maillage de petits motifs paysagers participant à l'identité et au patrimoine du territoire. Directement liés à l'activité d'élevage, les haies, murets de pierre, arbres isolés et d'alignements viennent ponctuer la campagne et les abords des bourgs et villages renforçant un peu plus le caractère rural des paysages. Cependant, le petit patrimoine bâti tombant peu à peu en désuétude, il devient de moins en moins visible et secret. L'identification des éléments de patrimoine vernaculaire semble nécessaire sur ce territoire afin de se réapproprier collectivement une identité paysagère.

OBJECTIFS

1.1 /PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI

- 1.1.1/ Conserver les bâtiments patrimoniaux des bourgs et villages
- 1.1.2/ Identifier les éléments de petit patrimoine bâti (four / puit / lavoirs...) à restaurer
- 1.1.3/ Valoriser les corps de ferme contribuant à l'identité agricole des villages

ACTIONS À MENER

• Préservation des haies et motifs boisés à proximité des groupements bâtis.

1/ Poursuite du recensement des haies afin de déterminer les haies d'intérêt écologique et paysager majeur (en lien avec le PLUi en cours).

2/ Mise en place de chantiers participatifs d'entretien et de plantation de haies basés sur le volontariat des agriculteurs (en priorité à proximité des bourgs de Bellechassagne et Chaveroche)

3/ Protection des alignements d'arbres (ex : mise en place de prescriptions graphiques adaptées dans le PLUi)

• Valorisation du patrimoine quotidien :

1/ Identification des éléments de patrimoine à restaurer en priorité afin de lancer des chantiers participatifs.

2/ Élaboration d'un schéma d'interprétation du patrimoine (en lien avec HCC / Pays d'art et d'histoire / office du tourisme)

- Organisation d'entretien d'habitants / stand sur les marchés / etc. afin de recueillir les différentes visions de patrimoine de la population locale.
- Réalisation d'un livret thématique sur le patrimoine permettant de mieux recenser et protéger ces éléments patrimoniaux

PORTEURS

Haute Corrèze Communauté / Communes / PNRML

PARTENAIRES

CD19 / Pays d'art et d'histoire / CAUE 19 / Maison paysanne / Fondation du patrimoine / Associations / Région Nouvelle-Aquitaine/ABF/Service de la Conservation...

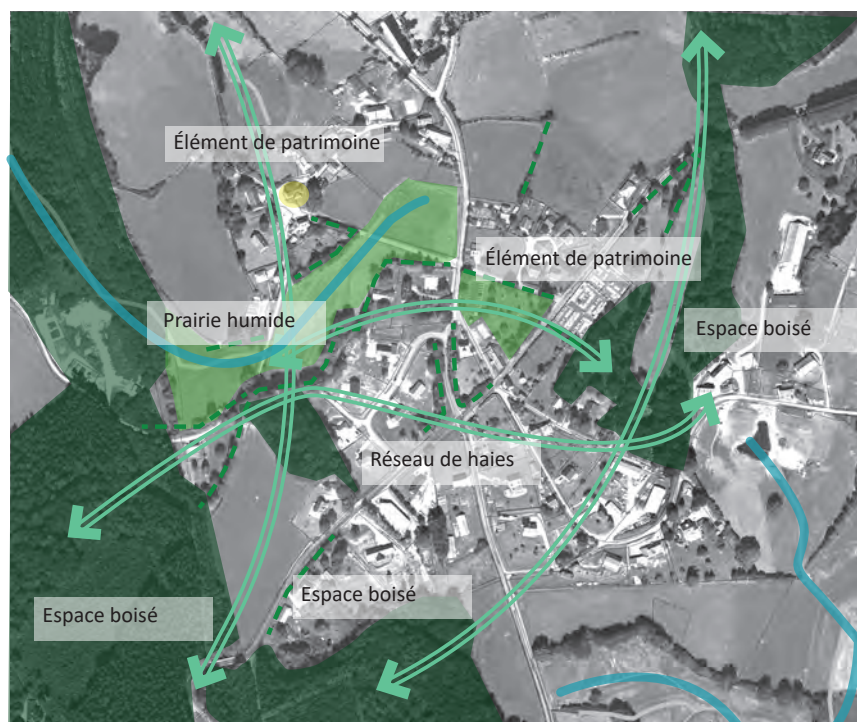
RÉFÉRENCES



Chantier participatif pour la restauration d'un muret en pierre sèche à la maison du Parc du PNRML. Ce chantier encadré par des professionnels fut l'occasion de former les participants aux techniques ancestrales. Action menée par le PNRML avec un financement Région NA



Chantier participatif de plantation de haies sur le plateau d'Ogy (57). 12 agriculteurs se sont mobilisés en créant le groupe Proj'haies pour replanter des linéaires des haies avec le soutien financier de l'agence de l'eau, la DREAL et l'AFAC-Agroforesterie



Plan schématique de la trame paysagère de Saint-Pardoux-le-Vieux

Les composantes de la trame verte :

- espace boisé
- réseau de haies (bocagères)

Les composantes de la trame bleue :

- prairies humides
- cours d'eau

Élément de patrimoine bâti et paysager (église, muret...)

Leur identification et leur préservation au sein d'un outil réglementaire (OAP, règlement, zonage) ont plusieurs avantages :

- 1/ participer à leur préservation dans le temps par la connaissance
- 2/ servir d'armature qualitative à préserver pour tout type de projet
- 3/ permettre une meilleure gestion de la nature sous forme « dynamique » (corridor)

MOYENS

Chantier participatif basé sur le bénévolat.
subvention potentielles de : Agence de l'eau / DREAL / Fédération Départementale des Chasseurs / Haute Corrèze Communauté/ Département/ Région

SUIVI

Moyen et long termes

F. ACTION 13 : DÉVELOPPER DES MORPHOLOGIES URBAINES RESPECTUEUSES DES PAYSAGES

CONTEXTE

Historiquement disséminée l'urbanisation des communes est caractérisée par la présence d'une multitude de villages et hameaux faisant échos à l'activité agricole ancestrale du plateau. Si l'architecture des bourgs et villages anciens se veut dense et homogène, on observe toutefois de nouvelles morphologies urbaines de type «lotissement». Même si elle répond aux nouveaux besoins des habitants, cette morphologie urbaine participe parfois à une banalisation des paysages ainsi qu'au phénomène de résidentialisation des bourgs et villages. De nouveaux modèles villageois favorisant la mixité d'usages et des formes architecturales innovantes et intégrées sont donc à réinventer.

OBJECTIFS

4.1 / ENCADRER L'EXTENSION URBAINE AU « COUP PAR COUP » DES BOURGS ET VILLAGES

- 4.1.1/ Limiter le mitage urbain en privilégiant un développement en continuité directe des bourgs et villages principaux
- 4.1.3/ Limiter le phénomène d'urbanisation linéaire le long des axes routiers principaux
- 4.1.4/ Préserver les entrées emblématiques des villages
- 4.1.5/ Connecter les lotissements au tissu urbain existant

4.3 / RÉHABILITER LES CENTRES ANCIENS EN INTÉGRANT LES COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ

- 4.3.1/ Redynamiser les bourgs anciens par la reconquête du bâti vacant
- 4.3.2/ Maintenir et renforcer le tissu commercial et de services existant
- 4.3.3/ Développer les activités ambulantes et animations

ACTIONS À MENER

• Renforcer l'approche paysagère des projets d'urbanisme

- 1/ Proposer un guide de bonnes pratiques architecturale en relation avec le CAUE19.
- 2/ Réglementer dans le PLUi en cours l'aspect des constructions nouvelles en cœur de bourg (dents creuses) et en périphérie.
- 3/ Mettre en place une OAP thématique «morphologies urbaines» afin de cadrer l'aspect général des constructions.

• Des outils complémentaires aux documents d'urbanisme réglementaire :

- 1/ Mettre en place une étude de recensement des potentielles divisions parcellaires, afin d'optimiser le potentiel déjà urbanisé des bourgs. Cette étude permettra de recenser et conseiller les projets individuels de division parcellaire.
- 2/ Réaliser un diagnostic du bâti des centres anciens (usages, vacance, salubrité, efficacité énergétique) et des potentiels de densification (dents creuses, îlots non bâtis). Possibilité de préempter par les Collectivités le bâti vacant si nécessaire
- 3/ Communiquer, poursuivre et développer les aides financières pour la rénovation du bâti ancien comme «isole toit mais pas tout seul» portée par le PNR, ou l'OPAH RR 2018-2022 du pays de Haute Corrèze Ventadour.
- 4/ Mettre en place des programmes de replantation de haies aux abords des villages pour garantir des entrées de ville plantées : conseil et aide à l'achat de plants, chantiers de plantations et de taille.
- 5/ Rappeler les caractéristiques paysagères propres à chaque villages au préalable de tout projet urbain.

• Une communication renforcée sur la thématique de l'architecture intégrée au paysage :

- 1/ Mettre en place des résidences d'architectes et concours d'idées afin d'imaginer les villages de demain.
- 2/ Sensibiliser les propriétaires et les artisans à la restauration du bâti ancien (journées de sensibilisation à organiser auprès des artisans, permanences Habitat en lien avec le CAUE19 , HCC et le PNRML, animation artistique autour de l'habitat).
- 3/ Encourager les animations dédiées à l'architecture du plateau (ciné débat/ chantier participatif de restauration / discussion autour du patrimoine et des modes de construction innovants/ exposition/ etc.).

PORTEURS

PNRML / Haute Corrèze Communauté / Communes / Pays d'Art et d'Histoire / CAUE 19

PARTENAIRES

UDAP19/ CD19 / DDT 19 / Ecoles de design, de paysage et d'architecture / ANAH / Région Nouvelle-Aquitaine / Maison paysanne / Fondation du patrimoine / EPF NA / etc

RÉFÉRENCES

Mobilisation des professionnels et apprentis de l'architecture



Résidence d'architectes menée par Territoires pionniers et la Maison de l'architecture de Normandie. Organisée à des fins culturelles et pédagogiques en faveur des habitants et des usagers des territoires ruraux ou urbains. Disponibilité durant 6 semaines d'un binôme composé de deux architectes ou d'un architecte mandataire, et d'un autre professionnel, urbaniste, paysagiste, etc.

Une densification urbaine et contemporaine qui s'insère dans le tissu bâti ancien.



Réhabilitation d'une maison de ville, Rennes (35) / Onzième Etage & Paul-Eric Schirr-Bonnans Architecte



Extension contemporaine en bois, Atelier-RK, Jean-Pierre Rodrigues, architecte DPLG, Thonac-en-Dordogne (24)



Construction contemporaine en dent creuse, Dinan (22)

MOYENS

Réalisation de brochures/ OPAH, EPF NA / Plan Local de l'Habitat

SUIVI

Temps du PLUi
- Étude BIMBY estimée à 6 mois
- Organisation de résidence à moyen terme

RÉFÉRENCES

De nouvelles formes urbaines en accord avec les paysages



Exemple d'éco-village

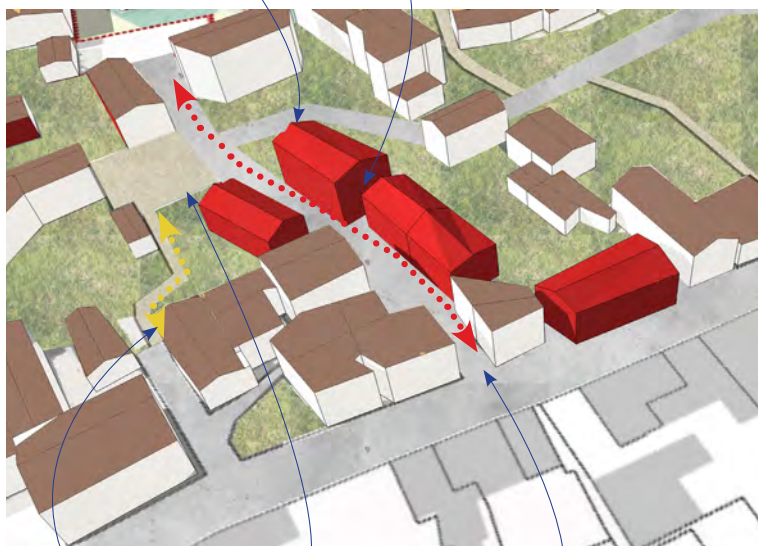


Eco-logis, Strasbourg (67). Debarre et Steinmetz

Exemple d'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique «centre-bourg» qui cadre les projets en densification.

Poursuite du front bâti existant

Implantation des constructions en alignement de voirie



Renforcement du réseau de liaisons douces

Création de petits espaces publics et de rencontre

Création de nouvelles voies connectées au réseau viaire existant.



FICHE ACTION 14 : CONFORTER LE BOURG CENTRE DE SORNAC

CONTEXTE

Véritable polarité de la vallée de la Diège, la commune de Sornac avec ses services, commerces locaux et ses em-plois fait office de commune «relais» pour les villages alentours. Depuis les années 1970 et grâce à la Fondation Jacques Chirac, la commune de Sornac est devenue un village dynamique mais marqué par un étalement urbain aléatoire dégradant parfois les entrées et silhouettes de village.

Les potentiels de valorisation paysagère sont cependant importants en mettant en place une stratégie globale qui vise à harmoniser et connecter les différents quartiers tout en renforçant le statut de centralité.

OBJECTIFS

4.3 / RÉHABILITER LES CENTRES ANCIENS EN INTÉGRANT LES COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ

- 4.3.1/ Redynamiser les bourgs anciens par la reconquête du bâti vacant
- 4.3.2/ Maintenir et renforcer le tissu commercial et de services existant
- 4.3.4/ Tisser des liens entre les établissements de services (Fondation J.Chirac) et les bourgs.

4.4 / DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'ESPACES VERTS PUBLICS ET DE RENCONTRE DANS LES BOURGS ET VILLAGES PRINCIPAUX

- 4.4.1/ Maintenir les espaces verts et milieux naturels en zone urbanisée et dans les projets (réservoir de biodiversité / corridors).
- 4.4.2/ Requalifier les espaces publics dégradés ou peu utilisés

ACTIONS À MENER

• Mettre en place d'une étude de revitalisation du bourg de Sornac

1/ Élaboration du cahier des charges et recherche de financements pour l'étude de revitalisation en association avec le Haute Corrèze Communauté, le PNRML, la commune de Sornac, la DDT19, l'ABF et le CAUE 19. Prise en compte des thématiques urbaines et paysagères issues du Plan Paysage :

- Développement et maintien du commerce local
- Reconversion du quartier des HLM
- Connexion de la maison d'accueil des Tamaris avec le centre-bourg
- Valorisation de l'étang de Sornac, comme espace public majeur
- Aménagement d'espaces publics qualitatifs permettant la connexion des différents quartiers
- Requalification de l'entrée de ville nord
- Préservation des boisements et espaces végétalisés à proximité directe des constructions
- Intégration paysagère et urbaine des nouvelles constructions
- Réhabilitation du bâti vacant

2/ Sélection du bureau d'étude en urbanisme, architecture et paysage pour la réalisation de l'étude. La présence d'un paysagiste concepteur sera nécessaire dans le groupement.

3/ L'étude de revitalisation du bourg de Sornac, effectuée sur une durée de 3 à 6 mois proposera une vision stratégique à plus ou moins long terme de l'évolution du bourg. Elle aiderait la commune à définir ses priorités d'action.

PORTEURS

Communes / PNRML / Haute Corrèze Communauté

PARTENAIRES

UDAP19/ CD19 / DDT 19 / CAUE 19 / Région Nouvelle Aquitaine / EPF Nouvelle Aquitaine / ARBAN / ANAH / Ecoles de design, de paysage et d'architecture

RÉFÉRENCES



Aménagement d'un espace public éphémère, Lannion
(22) Atelier Bivouac.



Bistrot de Pays, Monceaux-sur-Dordogne

Synthèse schématique des projets de restitution de l'âme du village

AXE STRATÉGIQUE 3 - Renforcer l'attractivité par la qualification patrimoniale



Revitalisation du centre bourg, de Villegailhenc (1695 habitants / Carcassonne Agglomération), Sinopia

MOYENS

Dispositif Etude de bourg du PNR ML Contrat de Parc (2020) / Région / financement du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens »/ exonération fiscale pour les petits commerces...

SUIVI

Court terme : élaboration du cahier des charges dès 2020.
Lancement de l'étude (3 à 6 mois)
Réalisation des projets issus de l'étude (entre 0 et 15 ans)

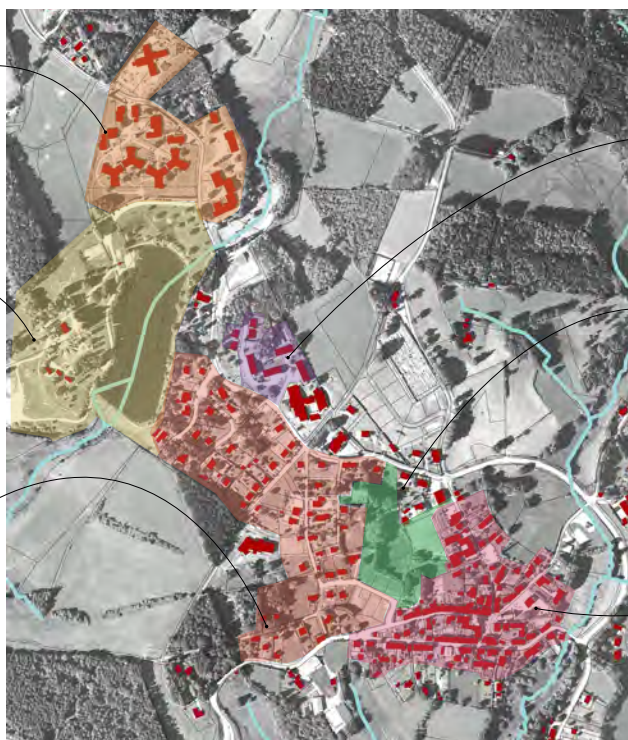
L'EXEMPLE DU BOURG DE SORNAC

Des enjeux urbains et paysagers à prendre en compte dans l'étude d'aménagement du bourg

«Les Tamaris», maison d'accueil spécialisée à connecter au bourg

L'étang de Sornac, un espace public à valoriser (vocation de loisir à préserver)

Intégrer les quartiers pavillonnaires d'entrée de ville aux paysages (densification / traitement des haies / circulation douce/etc.)



Quartier des HLM :
Reconversion du site à prévoir en prenant en compte la problématique de valorisation de l'entrée de ville
(POA spécifique du PLH porté par HCC)

Site stratégique pour un espace commun reliant la ville ancienne à la ville nouvelle (développement d'un habitat novateur respectueux de l'architecture traditionnelle / création d'un espace public de rencontre)

Préserver la morphologie ancienne du bourg. Garantir le maintien et le développement des commerces et services.



CONTEXTE

La commune de Saint-Pardoux-le-Vieux est traversée par l'ancienne voie ferrée reliant Ussel à Busseau-sur-Creuse. Coupée entièrement à la circulation depuis 2001 entre Felletin et Ussel, elle dessine actuellement un véritable couloir paysager bordé de boisements spontanés. Partiellement enfrichée, l'ancienne voie représente un potentiel certain de liaison piétonne et cyclable reliant Ussel à Felletin, en traversant les paysages vallonnés de la vallée de la Diège.

OBJECTIFS

1.3 / DIVERSIFIER LES MOYENS DE PARCOURIR ET DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

- 1.3.1/ Conforter le réseau de randonnée pédestre
- 1.3.2/ Faire évoluer les activités de pleine nature (VTT / de ski de fond/ kayak) en prenant en compte le changement climatique
- 1.3.3/ Développer les parcours équestres
- 1.3.6/ Réactiver l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte

ACTIONS À MENER

• Réalisation d'un état des lieux du tronçon de voie ferrée abandonné

- 1/ Mise en place d'une concertation élargie (SNCF / habitants / élus / partenaires / RFF) afin de définir les potentiels fonciers et des objectifs communs pour ce projet.
- 2/ Identification des potentiels de valorisation et les risques afin d'anticiper les travaux à mettre en oeuvre.
- 3/ Concertation avec les professionnels du tourisme susceptibles de développer leur activité grâce à cette infrastructure (randonnée avec des ânes, location VTT, Ballade à cheval, etc.)

• Mise en place du projet de voie verte :

- 1/ La sécurisation des ponts et autres ouvrages d'art.
- 2/ La transformation du ballast de la voie ferrée en piste pédestre et cyclable ou utilisation sur la voie d'une drésine qui permet de conserver l'histoire cheminote.
- 3/ Mise en place de mobilier à faible impact paysager et utilisation des abris existant liés à la voie ferrée.
- 4/ Réalisation d'un livret pédagogique cartographié afin de promouvoir la voie verte.

PORTEURS

Communauté de communes / communes /
offices de tourisme / PNRML / SNCF /
RFF

PARTENAIRES

FFRP Corrèze/ CDRP Corrèze / Pays d'art et
d'histoire / CAUE 19 / Associations / Région
/ Association de Cheminots / etc.

RÉFÉRENCES



V94 Etoile Verte du Blanc (36) . Ouverte en 2008 et réalisées sur les anciennes voies ferrées de l'Etoile Ferroviaire du Blanc, longeant la Creuse, cette voie verte permet de parcourir les paysages du PNR de la Brenne.



Canal de Berry à Vélo. Projet de 100km de véloroute d'ici 2020. (03)



Voie verte de 6.4 km reliant Montluçon à Nérilès-Bains (03). Ce parcours qui emprunte le tracé de l'ancienne voie ferrée offre des points de vue spectaculaires depuis les viaducs.



Velo rail ou draisine en Pays Chartrain.

MOYENS

PDIPR / Rando Millevaches / FEDER

SUIVI

Moyen et Long termes



Cittànova